

DECISION DG n° 2019-294

**Du - 4 JUIL. 2019 portant habilitation d'inspecteurs
de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU** le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livres III et IV (parties législative et réglementaire) ;
- VU** la décision DG n° 2011-57 du 3 mars 2011 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2013-195 du 4 juillet 2013 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2013-206 du 12 juillet 2013 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2013-298 du 15 juillet 2013 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2013-289 du 17 juillet 2013 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : En application des articles L.5313-1 à L.5313-3 et R.5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont les noms suivent:

M. Pascal MEGESSIER, ingénieur d'exploitation des systèmes de production contractuel, à compter du 4 juillet 2019.

Mme Thu KOSKAS, pharmacien, docteur en biochimie contractuel, à compter du 12 juillet 2019.

M. Christophe TERRIER, docteur en pharmacie contractuel, à compter du 15 juillet 2019.

M. Guillaume GOUSSAIN, ingénieur microbiologiste contractuel, à compter du 17 juillet 2019.

M. Régis ANDRE, ingénieur chimiste et physicien contractuel, à compter du 22 juillet 2019.

Article 2 : Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le

Dr Dominique MARTIN
- 4 JUIL. 2019

Directeur général